



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal - Comité Régional Occitanie

Affiliée au C.N.O.S.F. - Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

**Comité de Tarn-et-Garonne**

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban

Tél. : 05.63.20.28.85 - [cd82@petanque.fr](mailto:cd82@petanque.fr) - [www.petanque82-comite.fr](http://www.petanque82-comite.fr)



# Congrès Départemental

## Montauban

# 25 novembre 2022

72 sociétés présentes sur les 80 ayant réglé leur affiliation 2022.

Etaient présents :

Mr Fabrice Mieulet, ville de Montauban,  
Mr Joël Dessaint, trésorier du CDOS 82,

### *Accueil du Président Franck CLÉMENT,*

Le président remercie les représentants des clubs présents ce soir au Carreyrat. Cette salle nous a été prêtée par la municipalité et le club de l'ASM.

C'est pour lui, comme chaque année, un grand plaisir de retrouver les représentants des clubs, et c'est très chaleureusement qu'il vous accueille ici au nom du Comité Départemental.

En préambule de cette assemblée Générale, le président fait respecter une minute de silence pour honorer nos êtres chers récemment disparus.

Cette soirée est un de ces moments d'échange autour d'objectifs communs, où nous nous retrouvons tous.

Ce soir la plus haute distinction fédérale, le mérite national, devait être remise à un de nos illustre responsable de club : Gilles Leygue du club de Cazes Mondenard, mais sa santé ne lui a pas permis d'être des nôtres.

Il présente le représentant de la mairie de Montauban Mr Mieulet et Mr Joël Dessaint représentant du CDOS, malgré leurs agendas respectifs chargés, ils ont tenu, une fois encore à nous accompagner ce soir pour faire le point sur le comité 82.

Commençons donc par l'inventaire des activités qui ont marqué l'année écoulée.



## ***Bilan 2022,***

Le comité a vu son effectif réduit de deux membres féminins cette année, le président les remercie pour leur implication et leur travail. Ces postes seront remplacés par cooptation dans les prochaines semaines.

Concernant les effectifs pour 2022,

80 clubs affiliés,

2 976 licences, 2 385 masculins, 461 féminines et 93 jeunes.

Concernant les résultats sportifs pour cette saison,

La jeune Kimberley Chardelin est qualifiée pour intégrer l'équipe de France féminine.

Deux titres régionaux ont été décrochés :

Yohan Navarro et Anthony Da Re (US Montauban Pétanque) en doublette provençal à Carcassonne et Maison Durk et Delson Boulanger (Pétanque Montpezataise) en doublette senior à Rivesaltes. L'équipe Denys Taisant et Daniel Terran (Pétanque Montpezataise) est vice-championne en doublette senior à Rivesaltes.

En jeunes, l'équipe cadet/junior de l'EBC Castelsarrasin se qualifie pour le Championnat National des Clubs Jeunes à St Pierre les Elboeuf.

Pour les résultats des championnats de France,

1/4 de finale pour l'équipe Alexia Larroque et Maison Durk (pétanque Montpezataise) en doublette mixte à Brive et l'équipe Michel Cantemerle, Claude Larroque et Bernard François (Pétanque Nègrepelisse) en triplète vétérans à Ax Les Thermes.

1/8 de finale pour l'équipe Sony Even et Jeff Mathieu (Moissagaise) en doublette senior à Bergerac et l'équipe Pierre Maurel, Delson Boulanger et Maison Durk en triplète senior à Bergerac.

## ***Bilan financier,***

*Mr Henri FACCIN,*

Les clubs ont reçu le bilan financier réalisé par le cabinet expert-comptable Sodecal il y a quelques jours. Ces bilans étaient exhaustifs et clairs.

Le solde des comptes au 31 octobre était d'environ 112 000 €, avec un bénéfice de 30 012 €.

Ce chiffre est néanmoins à relativiser car il comprend 18 000 € de subvention pour le championnat de France organisé en 2021 (mais versé sur la comptabilité 2022), et l'exercice comptable ne comptait que 11 mois au lieu de 12, si on ajoute virtuellement les dépenses d'un mois supplémentaire, le bénéfice serait d'environ 8 500 €.

Le modèle économique qui était en place avant notre élection avec plus ou moins 30 000 € de salaire pour Mr Rougier, n'était pas viable, sauf organisation chaque année d'un championnat de France largement « positif » ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas ou de demandes de subventions qui n'étaient pas toujours justifiées.

Pour rappel,

les 5 € de participation aux qualifications servent à payer les frais inhérents aux déplacements des championnats régionaux et de France.

Les forfaits de déplacement de départ la veille des joueurs pour les championnats régionaux sont à 80 € par joueur (60 € pour l'hôtellerie et 20 € pour le repas), idem pour un joueur qualifié en J2. Forfait en augmentation cette année.

Pour les repas des championnats de France, le repas est passé de 18 € à 20 €.

Une allocation boissons est disponible auprès des délégués pour ces compétitions.

Nouveautés pour 2023 :

Les joueurs qualifiés pour les championnats régionaux seront dotés d'une veste et d'un haut aux couleurs du département (le bas identique du club).

La formation des candidats tronc commun spécialité arbitre seront pris en charge par le CD (y compris la formation PSC1).

Afin d'éviter d'avoir à nouveau des « casseroles financières » qui plombent notre budget (comme notre photocopieur de luxe), le trésorier souhaite mettre en place deux nouvelles mesures concernant la trésorerie dans le règlement intérieur du CD :

- Obligation pour le cd de faire vérifier les comptes par un expert-comptable (coût annuel environ 1 200 €), pour permettre la garantie de la validité des comptes
- Obligation pour le comité de faire voter en AG tout investissement supérieur à 10 000 €, pour un achat « sec » ou de 4 500 € par an pour un contrat de location, exception faite pour les dépenses dans le cadre d'organisation d'évènements spéciaux (championnats de France, internationaux...)

Les deux demandes sont validées à l'unanimité par l'assemblée.

Pas de question sur le bilan financier.

Le trésorier laisse la parole aux vérificateurs aux comptes,

Le 17 novembre 2022, Jean-Claude BELARD et Denys TAISANT ont examiné la comptabilité de la saison 2022 au siège du comité.

Il est à noter que l'exercice ne compte que 11 mois suite au décalage de la date de clôture.

Le bilan présente un résultat positif de 30 000 euros qu'il convient de relativiser. En effet environ 18 000 euros de subventions antérieures ont été versés sur cet exercice.

Le résultat reste positif de 12 000 €, ce qu'il convient de saluer compte tenu du manque d'activité majeure (comme Championnat de France,...) et des différents contrats qui pénalisent le fonctionnement du comité.

Des mesures ont été prises par l'équipe dirigeante :

- Résiliation de contrats téléphoniques
- Non reconduction contrat photocopieur en 2023

Le second court jusqu'en 2025 ainsi que celui du défibrillateur.

Malgré ces dossiers, la gestion est rigoureuse, en bon père de famille, des réponses ont été apportées à toutes nos questions. Nous avons formulé quelques recommandations, en particulier sur des détails de ventilation afin d'avoir un comparatif réel d'une année sur l'autre.

En résumé, l'aide d'un cabinet comptable amène une grande clarté dans la présentation des comptes.

A ce sujet, il serait bon que l'équipe dirigeante s'adjoigne les services d'un professionnel pour que la comptabilité annuelle soit pérennisée (peut-être à rajouter dans les statuts ?).

Pour conclure nous remercions Henri FACCIN, pour sa collaboration constructive lors de notre visite et saluons la rigueur et la clarté des documents présentés.

Nous vous proposons donc de donner quitus au Comité pour l'exercice 2022.

Merci de votre attention.

Le bilan financier est adopté.

Question de Labastide st Pierre : a-t-on vraiment besoin de vérificateurs aux comptes si le comité fait appel à un cabinet d'expert-comptable ?

R : Oui, car ce sont des représentant des clubs et que cette obligation est dans notre règlement administratif intérieur.

Mr Belard ayant déjà fait 2 années de vérificateur, il faut renouveler ce poste, un appel à candidature est lancé, sans réponse de l'assemblée, le trésorier se réserve le droit d'en désigner un ultérieurement.

## **Budget prévisionnel 2023,**

*Mr Henri FACCIN,*

Ci-dessous la présentation détaillée du budget prévisionnel 2023.

Quelques points de précisions :

Ce budget est en augmentation par rapport à 2022 car :

- les championnats de France sont très éloignés (Flamanville, Quimper, Auxerre...)
- le comité a décidé de réinstaurer l'édition du calendrier des concours en version papier (2 000 €)
- le comité organise un national jeunes au mois de juillet (3 000 €)
- reste encore à charge le photocopieur (13 000 €), le 2<sup>ème</sup> contrat arrive à son terme en juin 2023

### **Budget Prévisionnel 2023**

Prévisions Dépenses	Montant en €	Prévisions Recettes	Montant en €
Salaires et charges	30 000	Salaire (Région)	5 600
		Subvention	6 500
Licences Séniors Fédé (2784) à 12 €	33 408	Licences Honneur et Elite (319)	13 398
Licences Séniors CRO (2833) à 4 €	11 332	Licences Promotion (2465)	89 095
Licences Jeunes	1 091	Licences Jeunes	1 172
Mutations Départementale	800	Mutations Départementale	2 400
Mutations Extra-Départementale	450	Mutations Extra-Départementale	1 500
Copieur RISO	13 860		
Copieur Novapage	1 495		
Championnat Régionaux	12 800		
Championnats de France	23 904	Championnats de France participation FFPJP	2 000
Boulodrome (entretien - Location)	1 000	Boulodrome	1 675
Buvettes	10 000	Buvettes	20 000
Téléphone + Timbres	2 200		
Arbitres	15 000	Arbitres	16 000
Commission Jeunes	5 000		
Concours	1 000		
Récompenses	2 000		
Tenues	5 500		
Fournitures Bureau	1 000		
Affiliations des clubs	1 000	Affiliations des clubs	3 500
Comptabilité	1 200		
Défibrillateur	1 200		
Qualifs organisation	800	Qualifs clubs organisateurs	1 200
		Qualifs (Inscriptions)	12 000
Calendrier	2 000		
National Jeunes	3 000	National Jeunes	5 000
Bénévolat	10 000	Bénévolat	10 000

Total Dépenses 191 040 €

Total Recettes 191 040 €

Pas de question sur le budget prévisionnel.

## ***Commission arbitrage,***

*Mr Roger LEVACHER,*

Composition du corps arbitral 2022,

23 arbitres de grade départemental, 4 régional, 2 national, soit 29 arbitres au total.

269 arbitrages ont été effectués cette année (36 journées de qualification, 35 journées de championnat des clubs, 198 concours)

Ci-dessous le détail financier concernant les arbitres :

	Coût	Recette	Résultat
Qualifications	2 820 €	3 318 €	498 €
Championnat des clubs	1 100 €	0 €	- 1 100 €
Concours	12 760 €	15 702 €	2 942 €
Frais formations et matériels	1 546 €	0 €	- 1 546 €
		Total	794 €

Présentation des nouveaux arbitres départementaux : Ludovic Cocchio, Franck Billaut, Pierre Furbeyre, Jean-Pierre Lefebvre.

Et du nouvel arbitre national, Didier Mauduit, fraîchement diplômé.

Suite à l'annonce faite par le trésorier concernant la prise en charge financière de la formation, le président de la commission arbitrage lance un appel à candidature pour 2023.

Conformément à ce que les responsables des clubs ont décidé lors de la réunion du 7 octobre dernier, le maintien ou non de la participation de 1 € par joueur lors des concours pour le paiement des arbitres va être voté ce soir (vote à bulletin secret).

Résultat du vote : 72 votes exprimés, 48 pour et 24 contre,

La participation de 1 € par joueur lors des concours pour le paiement des arbitres est donc maintenue.

Pas de question concernant l'arbitrage.

Remise de récompense à l'arbitre Claude Delrieu pour ses bons et loyaux services pour l'arbitrage dans notre département depuis 1974.

## ***Commission de discipline,***

*Mr Franck CLÉMENT,*

Deux affaires ont été traitées en 2022, les verdicts ont été les suivants :

- 10 ans de suspension pour menaces, voies de fait avec violence physique
- Avertissement de 12 mois avec sursis pour injures, menaces verbales envers des joueurs

Une remise de peine a été accordée pour une décision prise en 2021.

Question : Cazes Mondenard : Peut-on avoir les noms des personnes sanctionnées ?

Réponse : non, ce n'est juridiquement pas permis.

## *Commission calendrier, coupe de France et amitié,*

*Mr Franck FERRANDO,*

Calendrier :

Une version de travail du calendrier des concours 2023 vous a été remise à votre arrivée, les dates qui sont en rouge sont les dates qui posent problème et seront à modifier au plus tard le 5 décembre pour les clubs concernés. Charge à eux de se contacter et de s'entendre, le comité n'a pas vocation à arbitrer ces cas sauf si les dates concernées sont des samedis de qualification (dates réservées à cet effet, aucun concours ne sera autorisé, les dimanches des qualifications sont laissés libres).

Concernant les qualifications en secteur les dates sont fixes et ont été décidées au niveau fédéral. Les dossiers de candidature à l'organisation vont être envoyés aux clubs et seront à retourner début janvier. La commission technique après étude et visite validera les lieux.

Question : Beaumont de Lomagne : comment se fait-il que certains concours vétérans soient autorisés le vendredi et pas d'autres ?

Réponse : il a été décidé de positionner les concours vétérans les mardis et jeudis, les exceptions pour les concours vétérans le vendredi ne seront validées que si le club organise un week end de concours en suivant.

Coupe de France pétanque :

58 inscrits, 6 clubs sont sortis du département : Boule Lupéenne, Pétanque Moissagaise, Pétanque Sportive Labastide du Temple, Pétanque du Clos de Lauzun, Pétanque Caylusienne et Pétanque Montpezataise.

Seule la Pétanque Sportive Labastide du Temple est encore en course et jouera le 3<sup>ème</sup> tour de Zone de la compétition le dimanche 11 décembre.

La fédération augmente le tarif de l'inscription pour 2023, il passe de 10 à 20 euros.

Question : Pétanque Montpezat : si l'inscription augmente est-ce que cela signifie que le montant des défraiements aux clubs va être augmenté ?

Réponse : à ce jour nous n'avons pas d'information sur ce sujet

Concernant la coupe de l'amitié, réservée aux perdants du 1<sup>er</sup> tour de coupe de France basée sur le règlement de cette compétition, cette année a été prolifique en arrangements divers et variés au niveau des tenues et organisation. Il a donc été décidé en comité que cette compétition serait supprimée pour 2023.

Question : Fanny Albias : pourquoi ne pas imposer des sanctions pour le non-respect du règlement et notamment au niveau des tenues ? Pourquoi supprimer cette compétition en pénalisant tous les participants au lieu de pénaliser juste les contrevenants ?

Même question pour Montbartier (qui propose de mettre en place un règlement intérieur spécifique) idem Elan Payer's Caussade (qui propose de regrouper les rencontres sur une même date et lieu pour éviter les dérives), idem Vazerac et Caylus (qui propose de joindre des photos des équipes aux feuilles de match).

Réponse : il y a un règlement qui disqualifie le club en cas de manquement au règlement, le comité n'est pas là pour « faire le gendarme » et sanctionner à tout va. Le côté sportif avait été privilégié jusque-là. C'est aux équipes qui se reçoivent de faire respecter le règlement c'est une question d'auto discipline. Si le règlement officiel n'est pas appliqué il en sera malheureusement de même avec un règlement intérieur.

Question : Fanny Albias : suggère de remplacer la coupe de l'amitié par une coupe du Tarn-et-Garonne qui se jouerait en même temps que la Coupe de France.

Réponse : afin de faire avancer le débat Mr Ferrando propose de faire un vote à main levée pour décider ou non de la suppression de cette compétition.

La majorité est pour le maintien de la coupe de l'amitié, cette compétition est donc maintenue pour 2023. Mr Ferrando prévient que le règlement devra être appliqué à la lettre sous peine de sanctions.

Coupe de France jeu provençal,

Création de cette compétition pour 2023 avec, comme pour la coupe de France pétanque, présence d'une féminine obligatoire. Les inscriptions étaient à faire en ligne avant le 20 novembre auprès de la FFPJP directement, nous aurons donc 19 clubs inscrits, le comité se situe dans le haut du classement de participation par comités.

L'inscription est fixée à 20 €.

## ***Commission féminine,***

*Mme Karine GUIONNET,*

Championnat des clubs féminins,

Belle participation des féminines pour cette compétition, 12 équipes en D1, 10 équipes en D2 et 19 équipes en D3.

Le club de Laguépie s'impose en D1 et accède au championnat régional féminin pour 2023. Le club de Dieupentale remporte la D2, le club de Donzac la D3.

Trophée Fémina,

32 équipes ont participé à cette journée,

3 équipes étaient qualifiées pour notre département, la finale a été décalée au mois d'octobre.

Saison 2023,

Nous venons d'apprendre que la composition des équipes pour le championnat départemental des clubs passait à 6 joueuses à partir de 2023 suite à l'enquête fédérale menée auprès des féminines à l'issue de la saison. Pour notre département nous allons au-devant d'une probable perte de clubs participants à cette compétition.

Une réunion pour préparer la saison 2023 est prévue le 9 novembre les coaches des clubs du CDCF sont invités. Montbartier : cela fait déjà deux ans que les décisions fédérales pour les féminines sont fantaisistes.

Réponse : on ne peut malheureusement rien faire à part faire remonter notre mécontentement lors du congrès fédéral du mois de décembre.

## ***Commission championnat des clubs,***

*Mr Philippe Darmagnac,*

Jeu Provençal :

16 équipes en D1, le club de l'Elan Palyer's Caussade est sacré champion et accède au CRCJP 2023 ; 20 équipes en D2, le club de Réynies s'impose en finale.

Open :

145 équipes au total, nous déplorons le forfait de l'Espoir Caussade en D1 en début de compétition et celui de St Loup en D3.

Labastide du Temple, vainqueur en D1 accède au CRC open 2023,

Lavit est champion en D2, Montpezat en D3, Savenes en D4 et Moissac en D5.

Vétérans :

95 équipes au total,

Montbartier est champion de D1 et accède au CRCV 2023.

Septfonds est champion en D2, Dieupentale en D3 et Labastide du Temple en D4.

Question : Grisolles : concernant le CDC regrette l'organisation de deux rencontres sur une journée.

Réponse : Une décision définitive, conforme aux règlements en vigueur, sera prise en 2023 et appliquée sur tous les CDC.

Question : Montbartier : que faut-il faire pour qu'une équipe descende en division inférieure ?

Réponse : le cas de vote équipe est particulier vu la composition de votre poule avec un forfait général, ce cas-là sera étudié particulièrement pour 2023.

Rappel des décisions prise lors de la réunion des présidents du 7 octobre :

Mise en place d'amendes pour les forfaits en CDC (toutes compétitions), proposition de 100 € pour 1 journée ; 200 € pour 2 journées, 400 € pour un forfait général.

Mise au vote : adopté à l'unanimité, cette mesure sera rajoutée au règlement intérieur.

## *Commission jeunes,*

*Mr Rafaël Jaso,*

La commission est composée de six membres il s'agit de Christian COLMAGRO, Francis DEJARDIN, Philippe DELRIEU, Daniel MERCADIER, madame Raymonde LE BRIS et moi-même.

J'ai pris le train en marche, et depuis que le comité m'a confié les rênes, avec l'aide de mes coéquipiers nous nous sommes attachés à essayer de faire en sorte que nos jeunes licenciés puissent faire des compétitions.

Mais sachez que sans vous les présidents des clubs nous ne pouvons pas faire avancer les choses, malgré l'investissement de quelques clubs il manque encore quelques bonnes âmes. Car d'ici quelques années si l'on continue comme cela, nous n'aurons plus de jeunes. Par contre je n'ai pas de solution miracle pour faire venir les ados à nous.

Pour la saison 2020/2021 on comptait 13 écoles de pétanque en fonctionnement, dont 10 ont été labellisées. Actuellement il n'en reste plus que dix, seules 7 écoles ont fait la demande de labellisation.

Cette année sur les terrains nous voyons donc toujours les même, c'est-à-dire six ou sept écoles, plutôt six que sept.

En effet force est de constater que le nombre de licences s'amenuise et qu'il n'y a plus que cent quinze licenciés, sur les treize départements nous sommes classés en dernière position.

Pour information le 23 février nous avons organisé une journée de pétanque sous forme de plateau et seulement 23 jeunes ont répondu présent sur ces 23 seulement trois jeunes n'avaient pas de licence, je remercie les deux clubs qui ont fait l'effort de nous les amener.

Par la suite nous avons fait un concours via EDUCNAUTE, ça a été un succès. Nous avons transmis aux écoles la liste des concours EDUCNAUTE qui suivaient et se déroulaient dans les départements limitrophes très peu d'école ont joué le jeu. Ce qui serait idéal, c'est que lorsqu'il y a des équipes qualifiées pour la région ou le France, les joueurs qualifiés participent à quelques concours organisés par EDUCNAUTE avant.

Nous avons également organisé des qualifications et des championnats de clubs jeunes mais là c'est pareil : manque de participants.

Nous avons eu peu de jeunes joueurs, mais qui ont su montrer leur talent et porter haut les couleurs du CD 82. A la région en triplète à LUZECH et en doublettes à VARILHES, au France à BOURG SAINT ANDEOL, en CDCJ. Deux équipes étaient qualifiées pour le CRCJ à LACAUNE, et une autre équipe avait fait le déplacement à LEZIGNAN CORBIERES.

Voici quelques résultats :

Pour les CDCJ.,

En benjamin/minime,

DONZAC champion du département, sous champion SAINT ETIENNE DE TULMONT, ont empêché leur billet pour les CRCJ.

La première équipe (DONZAC) qualifiée pour LACAUNE et la seconde (SAINT ETIENNE DE TULMONT) pour LEZIGNAN CORBIERES, toutes les deux n'ont pas pu tirer leur épingle du jeu et perdent en poule.

En cadet/junior,

L'E.B.C se déplaçait à LACAUNE et termine première, l'équipe se qualifie pour les finales qui ont eu lieu à AIGNAN dans le GERS, ils montent sur la deuxième marche du podium, et sont vice-champion de la région, ils se qualifient pour le Championnat national des clubs jeunes, qui s'est déroulé à SAINT PIERRE LES ELBEUF, où ils échouent en quart de finale.

En ce qui concerne les qualifications :

Doublettes jeunes,

Minimes : Champions du département : l'Entente MONTPEZAT/LABARTHE, BRINGER Kéline/CALVET Antoine ; sous champions : DONZAC, DOS SANTOS Julien/LISPET Théo

Cadets : Champions : SAINT MAURICE, COUDERC Mathys/DURAND Damien ; sous champions : MONTPEZAT, TREVISIAN-BLE Mathéo/PONS Nathan

Junior : Champions : E.B.C., GIRAC Sonny/RICHARD Kinsley ; sous champions : MONTPEZAT, CHARDELIN Pearlle/BURFIN Alexis

Triplette jeunes,

Minimes : champions : Entente MONTPEZAT/LABARTHE, BRINGER Kéline/MALMOUX Owen/CALVET Antoine ; sous champions : Entente LABARTHE/SAINT ETIENNE DE TULMONT/ASM, LARTIGUE Léanick/LE MANCHEC Anaïs/CORNOCOPIO Nathan

Cadets : Champions : MONTPEZAT, PONS Nathan/STEINBACH Ethan/TREVISIAN-BLE Mathéo ; sous champions : Entente LABARTHE/SAINT MAURICE, COUDERC Mathys/DURAND Damien/PECHVERTY Valentin.

Juniors : Champion, E.B.C., GIRAC Sonny/RICHARD Kinsley/LE MANCHEC Baptiste ; sous champions : MONTPEZAT, BURFIN Alexis/BATTISTA Rocco/CHARDELIN Pearle

Championnat de ligue triplette à LUZÉCH

Minimes : LARTIGUE Léanick/LE MANCHEC Anaïs/CORNOCOPIO Nathan perdent en poule

Cadets : COUDERC Mathys/DURAND Damien/PECHVERTY Valentin perdent en poule

Juniors : BURFIN Alexis/CHARDELIN Pearle/BATTISTA Rocco perdent en poule

Championnat ligue doublette à VARILHES

Minimes : Entente MONTPEZAT/LABARTHE : BRINGER Kéline/CALVET Antoine perdent en barrage, SAINT MAURICE : COUDERC Mathys/DURAND Damien perdent en poule, MONTPEZAT : TREVISIAN-BLE Mathéo/PONS Nathan perdent en poule

Juniors : E.B.C. : GIRAC Sonny/RICHARD Kinsley perdent en poule, MONTPEZAT : CHARDELIN Pearle/BURFIN Alexis perdent en poule

CHAMPIONNAT DE France BOURG SAINT ANDEOL triplette

Juniors : E.B.C., RICHARD Kinsley/GIRAC Sonny/LE MANCHEC Baptiste

Cadets : MONTPEZAT, PONS Nathan/STEINBACH Ethan/TREVISIAN-BLE Mathéo

Minimes : Entente MONTPEZAT/LABARTHE, BRINGER Kéline/MALMOUX Owen/CALVET Antoine  
Perdent en 32ème

Sélections régionales :

Elles se sont déroulées en deux temps.

Ont été convoqués, dans un premier temps,

TREVISIAN-BLE Mathéo, LE MANCHEC Baptiste, COUDERC Mathys, DURAND Damien, STEINBACH Ethan, BRINGER Kéline

Second tour,

Seul LE MANCHEC Baptiste a été retenu, mais ne sera pas sélectionné pour le trophée des pépites

En féminine ont été sélectionnées

CHARDELIN Pearle, TRAUQUET Sarah

Aucune des deux n'ont été retenues pour le trophée des pépites.

Je vous remercie de m'avoir écouté

Bonne soirée à toutes et à tous

Pas de question pour la commission des jeunes.

***Vœux des clubs :***

**ASDP,**

- Souhaite des poules géographiques en CDC Open ; R : c'est déjà le cas en D4 et D5, pas possible dans les autres divisions
- Souhaite la gratuité de l'arbitrage pour les clubs qui reçoivent des CDC ; R : le comité estime que le club qui organise rentre dans ses frais avec la recette de la buvette et l'organisation des repas

- Souhaite que pour les D3, 4 et 5 deux rencontres soient organisées sur une même journée ; R : le manque de club qui souhaitent recevoir ne va pas en sens, c'est pour cela que les rencontres sont organisées club contre club.
- Souhaite que les « gros concours » soient protégés au niveau du calendrier ; R : le calendrier est établi au mieux, en fonction des dates demandées par les clubs.
- Souhaite que les ½ et finale du CDCV se déroulent sur une seule journée : R : non, car pose des problèmes d'organisation au niveau du repas et de la reprise si les rencontres du matin ne sont pas terminées dans le timing prévu.

**Beaumont**, pour le CDC Open D3, 4 et 5 souhaite que les clubs qui ont plusieurs équipes reçoivent aux mêmes dates ; R : c'est fait dans la mesure du possible.

**Bressols**, souhaite être libre de choisir ses concours ; R : l'obligation d'organiser un toutes catégories pour pouvoir organiser un promotion a été décidé en réunion des présidents au mois d'octobre.

**Montbartier**, souhaite que le nombre de montées et de descentes en CDC soit plus important, permettrait de brasser plus les clubs ; R : le règlement est ainsi fait et dépend systématiquement des réinscriptions.

**Albias**, concernant la coupe de l'amitié, voir plus haut pour la réponse.

Les récompenses demandées par les clubs en cours d'année seront remise par des membres du comité lors des AG ou autre réunion des clubs sur demande.

### ***Intervention de Mr Dessaint, CDOS 82***

Il excuse Mr Bardet, le Président du CDOS 82, il félicite les clubs pour leur large participation à cette assemblée générale. Il souligne l'état de la trésorerie qui est confortable pour continuer toutes les actions prévues par le comité.

Il rappelle que le CDOS, représentant de l'état, est l'interlocuteur privilégié des comités sportifs, des aides matérielles et financières peuvent être demandées via le site internet du CDOS (demandes dématérialisées).

### ***Questions diverses,***

Player's Caussade : concernant l'inscription pour le tir de précision, si un joueur s'inscrit dans un club puis finalement mute, qui paie ?

R : c'est le club de 2023 qui paie l'inscription du joueur.

Labarthe : concernant le CDCJP, ne pourrait-on pas revenir à l'ancienne version ?

R : le schéma a été validé par les clubs, le calendrier est prévu à l'avance, les clubs sont libres de s'inscrire ou non.

Caylus : à combien de joueur minimum une équipe peut-elle se présenter en CDC (définition du nombre de joueurs à présenter pour éviter le forfait) ?

R : le règlement est clair, 4 joueurs minimum pour tous les CDC (hors féminin).

USM : une nouvelle classification apparaît pour 2023, à quoi correspond la catégorie « non classé » ?

R : selon les directives fédérales, les joueurs non classés sont les nouveaux licenciés ou tout licencié n'ayant pas marqué de point s'il est promotion, mais il s'avère que dans la réalité ce n'est pas exactement cela, le congrès fédéral sera l'occasion de demander des éclaircissements sur ce point.

L'assemblée n'ayant plus de question, le président clôt les débats et souhaite un bon retour à tous les participants.